

Assemblée générale de l'ADM 54
Samedi 20 octobre 2018

Intervention de Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle

Seul le prononcé fait foi

Madame la présidente de l'ADM 54,

Mesdames et messieurs les parlementaires,

Madame la vice-présidente du conseil régional,

Monsieur le président du conseil départemental,

Mesdames et messieurs les maires et présidents d'intercommunalité,

Mesdames et Messieurs les élus,

Madame la rectrice,

Madame et messieurs les membres du corps préfectoral,

Mesdames et messieurs les directeurs des directions départementales interministérielles et les chefs d'unités départementales des directions régionales,

Madame l'inspectrice d'académie,

Monsieur le directeur départemental des finances publiques,

Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique,

Monsieur le commandant de groupement de la gendarmerie,

Monsieur le directeur départemental du SDIS,

Mesdames et messieurs en vos grades et qualités,

Je vous remercie, madame la présidente, de m'avoir invité à l'Assemblée générale de l'association des maires et présidents d'intercommunalité de

Meurthe-et-Moselle. C'est un grand plaisir pour moi d'être parmi vous aujourd'hui pour la première fois.

Le président de la République a répété devant la nation toute entière mardi dernier toute l'importance qu'il convient d'accorder aux maires, qui sont, selon ses termes, « les premiers porteurs de la République du quotidien ».

Ce rôle de premier porteur de la République du quotidien, on ne le constate jamais tant que lors des crises graves, comme celle qui a endeuillé le département de l'Aude cette semaine, département auquel je suis personnellement attaché, car j'ai eu l'honneur d'y servir, comme Madame la secrétaire générale, Mme Marie-Blanche Bernard. Je salue l'action des sapeurs-pompiers et de toutes les forces de sécurité au service des habitants en détresse de ce département : j'ai personnellement envoyé un message de soutien au commandant du SDIS de l'Aude, le colonel Benedittini, ainsi qu'au préfet et au commandant du groupement de gendarmerie.

Ce rôle premier pour la République, les maires le tiennent non seulement des pouvoirs que leur donnent les lois et règlements, mais aussi de l'attachement que nos concitoyens portent à l'institution de la commune, lieu de la délibération démocratique locale et premier niveau des services publics rendus aux Français. Ce rôle difficile, qui n'est pas sans rapport avec celui du préfet, les maires du département l'assument avec courage et abnégation.

Vous le savez, mesdames et messieurs les maires et présidents d'EPCI, le corps préfectoral et les directeurs des services déconcentrés sont à votre contact quotidien et constant pour vous permettre d'exercer vos responsabilités dans les meilleures conditions et avec la plus grande satisfaction de nos concitoyens. Je pense en particulier au rôle de lien de proximité avec l'État que jouent auprès de vous et auprès des habitants de vos communes les sous-préfets d'arrondissement, Frédéric Carre, Rachid Kaci et Yoann Toubhans, dont je salue ici l'engagement sans faille au service de leurs territoires.

Cette proximité, cette confiance entre l'État et les collectivités territoriales que vous représentez, ne doit pas se perdre par la faute de malentendus ou de formules maladroitement ou malheureuses, tant sont nombreux les chantiers qui appellent une étroite collaboration, un partage d'informations et d'expériences enrichissantes entre nous.

Je souhaite évoquer devant vous quelques-uns de ces chantiers, qui couvrent les politiques publiques les plus variées, car il est peu de domaines de la vie des Français qui, aujourd'hui, échappent complètement à l'action des communes et des EPCI.

I) Des relations entre l'État et les communes sous le signe de la confiance

1) Des relations financières entre l'État et les communes clarifiées.

Je commencerai par évoquer les relations financières entre l'État et les collectivités locales.

C'est un sujet sensible entre tous, qui donne lieu à toutes les polémiques, et même à des campagnes de communication sur les réseaux sociaux inutilement blessantes à l'égard des maires, campagnes de communication dont le gouvernement a évidemment condamné les termes caricaturaux.

Il convient, il me semble, de dépassionner ces débats rapidement envenimés, et la meilleure manière pour le faire est d'être précis dans la présentation des faits et des chiffres.

Parlons d'abord des dotations de l'État aux communes.

L'instrument principal de l'État pour favoriser cette cohésion, vous le savez, réside dans les dotations, en fonctionnement ou en investissement.

Le président de la République et le gouvernement ont exprimé la volonté de rompre avec les pratiques de la mandature précédente, qui avaient conduit à de forts abattements sur les dotations versées. Pour rappel, la dotation forfaitaire (DF) des communes a baissé dans notre département de 24 millions d'euros entre 2015 et 2017, passant de 110 à 86 millions d'euros.

Le gouvernement actuel a d'abord proposé aux collectivités les plus importantes de s'inscrire dans une logique de contractualisation, afin de définir leur trajectoire de maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et de leur endettement. Pour toutes les collectivités, il a souhaité garantir une continuité globale des montants des dotations sur la durée du quinquennat.

Évoquons d'abord la dotation globale de fonctionnement (DGF), puisque de nombreux maires ont constaté une baisse de leur dotation.

Il convient de dissiper un malentendu : si le gouvernement a fait cesser la baisse de la DGF, il a également souhaité, dans un souci de renforcement de la cohésion entre les territoires, augmenter la part de la DGF dédiée à la solidarité et à la péréquation, afin de favoriser les communes qui présentent le plus de handicaps.

Ainsi, si la dotation forfaitaire versée dans le département baisse légèrement, passant de 86 millions à 85 millions d'euros, soit environ 1 million d'euros, cette baisse est plus que compensée par l'augmentation de plus de 1,8 millions d'euros de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de solidarité urbaine.

De la même manière les dotations des EPCI sont stabilisées, voire augmentées : dans le département, le solde du fonds national de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPCI) augmente de près de 150 000 euros ; la dotation d'intercommunalité augmente d'1,3 million d'euros. Si la dotation de compensation baisse de 950 000 euros, au total les dotations versées aux EPCI sont en légère augmentation.

Cependant cette augmentation globale n'est pas uniformément répartie entre les communes du département, et il y a clairement des communes gagnantes et des communes perdantes.

Ainsi, en 2018 en Meurthe-et-Moselle, la DF a augmenté pour 193 communes, est restée stable pour 35 communes et a baissé pour 364 communes.

La DSR « bourg centre » s'élève à 6 millions d'euros, elle a augmenté d'environ 139 000 euros par rapport à l'an dernier. Si 16 communes ont vu leur montant de dotation baisser, 27 communes ont vu leur montant de dotation augmenter.

La DSR « péréquation » s'élève à 7,4 millions en 2018, en hausse de 300 000 euros. Si 24 communes sont devenues inéligibles à cette dotation, presque 90 % des communes du département ont vu leur dotation augmenter.

La DSR « cible » s'élève à 4,4 millions en 2018, en augmentation de 260 000 euros. Sur les 292 communes éligibles cette année, 286 communes ont vu leur montant de DSR « cible » augmenter.

La DNP est en légère augmentation par rapport à l'an dernier, à 8,5 millions d'euros.

La DSU est de 26 millions d'euros, en hausse de plus d'1 million d'euros. Elle a augmenté pour chacune des 11 communes qui en sont bénéficiaires.

Comment se fait-il alors qu'une partie des communes du département voient leurs dotations stagner en 2018, et même baisser pour un certain nombre ?

Plusieurs faits peuvent concourir à ce résultat :

-les dotations sont soumises à des conditions d'éligibilité et certaines communes peuvent cesser d'y répondre d'une année sur l'autre.

-la nouvelle carte de l'intercommunalité entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, a pu rebattre les cartes au sein de chaque intercommunalité, en modifiant le montant des bases fiscales prises en compte pour chaque commune. La nouvelle carte cantonale a pu également avoir un effet sur les montants de DSR perçus. Des communes ont ainsi pu voir leurs dotations baisser alors que celles de leur intercommunalité augmentait.

J'insiste tout particulièrement sur le fait qu'il faut se méfier des comparaisons faites entre communes, même quand elles appartiennent à la même strate de population, car le montant global de la DGF ne constitue pas un simple multiple du nombre d'habitants de la commune.

Il existe une dizaine d'autres critères qui servent au calcul de la DGF : du dynamisme du potentiel fiscal à celui de l'effort fiscal, en passant par le nombre d'enfants de 3 à 16 ans présents dans la commune ou la longueur de la voirie communale.

J'ai réuni le 15 octobre en préfecture les parlementaires, Mme Falque, votre présidente, le bureau de votre association, et les élus des communes qui ont manifesté leur incompréhension relativement aux montants de dotation qui leur ont été attribués, afin de dissiper les malentendus que suscite un dispositif qui est, je le reconnais bien volontiers, d'une grande complexité.

Disons maintenant quelques mots sur les subventions d'investissement.

En 2018, l'enveloppe de la DETR est de 15 millions d'euros, en augmentation de 1,6 million d'euros par rapport à 2017.

Au sein de la DSIL, les 4 contrats de ruralité signés en 2017 (Pays du Lunévillois, Terres de Lorraine, Val de Lorraine et Pays de Briey) bénéficient d'une enveloppe de 3 millions d'euros, contre 2 millions d'euros en 2017.

Des crédits de la DSIL ont également été fléchés pour financer des projets des trois contrats « Cœur de ville » du département. Plus de 1 million d'euros (1 013 610 euros) ont déjà été programmés dans notre département pour des actions « Cœur de ville ».

Pour leurs projets « Cœur de Ville », les communes se tournent vers d'autres partenaires, comme la Caisse des dépôts et consignations, dont les activités de financement des collectivités territoriales, sous la marque « Banque des territoires », sont dorénavant décentralisées et simplifiées.

Le fonds de développement de la vie associative (FDVA) est depuis cette année doté d'une enveloppe, certes de taille mesurée, destinée à financer les projets innovants des associations. Pour le département, cette enveloppe est de 215 000 euros, et le collège de personnalités qualifiées chargées de choisir entre les projets candidats a rendu ses avis. Le choix sera difficile, car nous avons reçu 300 dossiers, le nombre le plus important de toute la région, sans doute parce que nous avons largement communiqué sur le dispositif.

Je souhaite maintenant évoquer une réforme majeure décidée par le gouvernement, qui concerne la taxe d'habitation (TH).

Le gouvernement a décidé d'alléger le poids que fait peser cet impôt sur les classes moyennes, en particulier à cause de l'absence de mise à jour des valeurs locatives depuis les années 1970 et de l'impossibilité des communes les plus pauvres de diversifier leurs ressources propres.

Au niveau national, la taxe d'habitation de 80 % des foyers va être effacée d'ici 2020, cette mesure va bénéficier à 18 millions de foyers en France, pour un gain moyen de 600 euros par foyer, de façon progressive en trois phases.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation est entièrement pris en charge par l'État. La mesure est donc neutre pour les collectivités.

Les communes et leurs groupements conservent leur pouvoir de taux et d'assiette sur cette imposition, y compris sur les bénéficiaires du dégrèvement. Mais il faut bien rappeler, afin que toutes les décisions soient prises en connaissance de cause, que l'État ne compensera pas les hausses d'imposition ultérieures à 2017.

Au-delà de 2020, une suppression totale de la taxe d'habitation est prévue : elle entraînera une refonte de la répartition de la fiscalité locale qui fera l'objet d'un projet de loi *ad hoc* en 2019, après concertation avec les associations représentatives des collectivités. La nature de la ressource compensant la suppression de la taxe d'habitation pour les communes sera définie lors des travaux de la conférence des territoires sur l'avenir de la fiscalité locale.

2) Une présence confortée de l'État dans les territoires.

La présence de l'État dans les territoires va prochainement évoluer dans le sens d'un renforcement de l'action de l'État au niveau du département.

Le Premier ministre, dans une circulaire du 24 juillet 2018, a souhaité que les préfets de région pilotent une réflexion sur les améliorations possibles de l'organisation des services publics sur leur territoire. Je ne peux évidemment pas anticiper le résultat des réflexions en cours, qui donneront lieu à des annonces de la part du gouvernement le 12 décembre, sur la base des rapports que lui rendront les préfets de région, mais je peux cependant dire dès maintenant que ce projet nous conduira :

- à renforcer notre coordination au niveau départemental, avec la mise en commun de services à Nancy et dans le reste du département,
- à conforter, les trois sous-préfectures : des services de l'État pourraient être regroupés dans les sous-préfectures. Dans cette perspective, les sous-préfectures pourraient développer des guichets d'accueil polyvalents.

J'envisage également de proposer, dans la ligne définie par mon prédécesseur, une modification des limites des arrondissements aux profits des trois sous-préfectures, et en particulier de Lunéville et de Toul, en tenant compte des limites des intercommunalités.

Je mènerai prochainement une large consultation auprès des élus de chacune des communes qui pourraient changer d'arrondissement, avant que le projet ne soit soumis pour avis au conseil départemental.

- Les compétences des services de l'État en matière d'ingénierie territoriale seront également confortées. Ainsi, les relations entre les services de l'État, et en particulier la DDT, et le conseil départemental, telles qu'elles existent au sein de la nouvelle plateforme d'ingénierie territoriale, seront amenées à se développer prochainement, dans le cadre de la création de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

L'État, en se recentrant sur l'essentiel, économisera des moyens afin de se renforcer au profit des territoires.

II) Le dynamisme économique au service de l'emploi.

1) Une politique d'accompagnement vers l'emploi renouvelée.

Je souhaite maintenant évoquer devant vous la situation économique du département, en particulier les perspectives en matière d'emploi.

Le taux de chômage dans le département est proche de la moyenne nationale, et l'emploi salarié a progressé en valeur absolue en un an de +0,2 %, avec près de 400 créations nettes d'emplois. Le chômage des jeunes a baissé de 5 % en un an.

Mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce résultat, d'autant que la situation de certaines catégories de chômeurs, je pense en particulier aux chômeurs de longue durée, reste préoccupante.

Ainsi, durant l'année écoulée, l'action de l'État, et en particulier de Pôle Emploi et de la DIRECCTE, s'est illustrée sur plusieurs plans dans la lutte contre le chômage :

- Une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) a été signée le 1^{er} juin entre l'État et le conseil départemental afin de renforcer la politique d'insertion par l'activité économique : cette convention a pour objet le cofinancement de 700 postes ouverts dans les ateliers et chantiers d'insertion.
- Les dispositifs de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences territoriaux, ainsi que les services publics de l'emploi de proximité continuent à se déployer au sein des principaux bassins d'emploi.
- 2018 a vu la déclinaison du plan d'investissement dans les compétences (PIC), avec pour la Meurthe-et-Moselle le déploiement de 1500 places supplémentaires dans le cadre d'une convention d'amorçage Pôle Emploi-Conseil régional.

En 2018, les contrats aidés ont été remplacés par les Parcours Emploi Compétence (PEC) qui intègrent deux dispositifs : l'insertion par l'activité économique (IAE) et les nouveaux « contrats emploi compétences » (CEC), qui marquent une exigence accrue en termes d'accompagnement et de formation.

Au 28 septembre, 780 prescriptions de contrats emploi compétence hors éducation nationale sont en cours, soit 64% de l'objectif fixé pour l'année, en dehors des contrats pris en charge par l'éducation nationale.

L'effort sera poursuivi l'an prochain, le projet de loi de finances 2019 prévoyant un maintien du niveau de programmation actuel, soit 130 000 contrats hors Éducation nationale.

2) Les spécificités du monde agricole.

J'aimerais maintenant évoquer un secteur qui m'est cher : le monde agricole.

Notre département est actuellement confronté, comme nos voisins des Ardennes, de Meuse et de Moselle, à des risques de propagation du virus de la peste porcine africaine (PPA). Depuis le jeudi 13 septembre, une centaine de sangliers morts de ce virus ont été signalés en Belgique, à une dizaine de kilomètres de la frontière française.

Il s'agit d'une menace majeure pour les élevages porcins de notre région, car il n'existe pas de vaccin pour ce virus, qui est certes sans danger pour les hommes mais qui est mortel pour les porcs et pour les sangliers : empêcher l'introduction du virus dans les élevages est donc la seule solution pour éviter l'épidémie et cet objectif doit mobiliser la vigilance de tous les acteurs, des éleveurs aux chasseurs, en passant par les promeneurs. La pérennité de la filière porcine dans le Grand Est, et plus généralement en France, dépend de cette vigilance.

Des mesures d'interdiction provisoire de toutes les activités humaines, qu'elles soient économiques ou récréatives, ont donc été prises, dans une zone d'observation renforcée (ZOR), qui couvrait cinquante communes au nord du département.

Un nouvel arrêté, signé par le ministre de l'agriculture et de l'alimentation et le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, a été publié au *Journal officiel* ce matin.

La taille de la ZOR est restreinte : elle passe de 50 à 32 communes, et Fillières, Monsieur le maire, sort de la ZOR.

Certaines dispositions applicables en ZOR sont allégées : les formes de chasse qui évitent la dispersion sont permises ; toutes les activités en forêt, qu'elles soient d'exploitation ou récréatives, sont dorénavant autorisées, sous réserve de respect des mesures de biosécurité.

Les mesures de surveillance des élevages effectuées par la DDPP, en collaboration avec le laboratoire vétérinaire du département, ont été renforcées. La bonne application de ces mesures est assurée par une intense mobilisation interministérielle, et une excellente collaboration avec les autorités belges.

Enfin, depuis samedi 13 octobre, des barrières électriques destinées à empêcher l'arrivée de sangliers depuis la Belgique sur le territoire français, ont été installées sur trente kilomètres le long de la frontière par les membres de la FDC, avec l'aide de la FDSEA. Je tiens à les remercier pour leur action rapide et déterminée. Cette action a servi de modèle à la pose de clôtures identiques, en cours dans les Ardennes et dans la Meuse.

Un autre sujet de préoccupation majeur et urgent des agriculteurs de notre département réside dans les pertes de fourrage du fait de l'épisode de sécheresse exceptionnel que nous avons connu depuis cet été.

Les effets de cet épisode de sécheresse concernent tous les habitants du département : à ce titre, trois arrêtés portant limitation de certains usages de l'eau ont été pris et restent en vigueur.

Mais les agriculteurs sont évidemment les premiers à être touchés par la sécheresse.

J'ai reçu le 27 août de la part de la FDSEA et des Jeunes agriculteurs une demande de reconnaissance des pertes de fourrage au titre des calamités agricoles pour l'ensemble du département.

La décision de reconnaissance sera prise après avis du comité national de gestion des risques en agriculture et sous surveillance de la commission européenne, après la fin de la campagne de production. Des relevés sont en cours. En outre, seuls les dommages résultant des risques considérés comme non assurables sont éligibles à l'indemnisation pour calamités agricoles et la reconnaissance n'est pas automatique : une demande analogue n'a pas prospéré l'an dernier dans le département. C'est pourquoi les dossiers doivent être particulièrement aboutis, et nous ferons le maximum pour les faire passer au comité de décembre ou de février.

À la demande du ministre d'agriculture, une cellule d'identification et d'accompagnement des exploitants en difficulté a été activée afin de les orienter vers les dispositifs les plus adaptés.

Des mesures d'accompagnement des agriculteurs sinistrés sont en effet mobilisables : recours à l'activité partielle des salariés ; dégrèvement de la taxe sur le foncier non bâti pour les parcelles impactées ; report ou allègement des cotisations sociales.

La question des dégâts infligés aux cultures ou aux élevages par le gibier ou par le loup mérite également d'être évoquée.

Le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) fixe comme objectif à ne pas dépasser 500 hectares de dégâts de gibier ; or cet objectif est dépassé régulièrement depuis plusieurs années ; ainsi, en 2017, 670 hectares de dégâts ont été indemnisés. Je souhaite que ce problème soit traité lors de la rédaction du nouveau schéma départemental qui aura lieu en 2019. Je sais pouvoir compter à cette fin sur le sens du dialogue entre la fédération départementale des chasseurs (FDC) et la FDSEA, qui est manifeste dans le département.

De la même façon, j'ai réuni chasseurs et forestiers pour évoquer les dégâts causés par les cerfs.

Je sais également la sensibilité des éleveurs face aux prédateurs infligés à leur élevage par le loup. J'ai organisé une réunion le 18 mai 2018 afin de rétablir le dialogue entre éleveurs et associations environnementales : une expérimentation destinée à améliorer les mesures de protection des troupeaux par le test de différents types de barrières est en cours et j'ai demandé cette semaine qu'un représentant du préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup vienne ici nous apporter son soutien.

Les montants des aides de la PAC dans le département, qui sont d'environ 75 millions d'euros chaque année, méritent enfin d'être rappelés.

Pour la campagne 2017, une avance de trésorerie remboursable a été versée à partir du 16 octobre 2017 à des taux de 80 ou 90 % selon les aides. Il s'agit du plus important versement d'aides agricoles jamais réalisé en France en une seule fois.

La campagne 2018 donne lieu au paiement d'un acompte de 70 % aux aides surfaciques ; le solde sera versé en décembre. Pour ces aides, on revient enfin à un traitement en année normale.

Je rappelle enfin que, après les états généraux de l'alimentation, grâce à l'action de leur coordonnateur Olivier Allain, que j'ai récemment accueilli dans le département, le volet agricole du grand plan d'investissement va permettre de financer des projets s'inscrivant dans une logique de conversion des systèmes de production à l'agriculture biologique et de réorganisation des filières.

III) L' action de l'État au service de la cohésion des territoires.

Afin d'éviter une thrombose de l'agglomération nancéienne et une paralysie routière, le projet d'A31 bis entre le péage de Gye et la frontière luxembourgeoise constitue actuellement le projet le plus structurant en termes d'aménagement du territoire lorrain.

Ce projet a depuis la décision ministérielle du 12 février 2016 donné lieu à de nombreuses réunions de concertation associant les collectivités, les associations et les services de l'État.

Afin d'éclairer le choix de l'État, une grande concertation publique va maintenant être organisée : le dossier de concertation a été publié sur le site internet du projet et sera transmis à la fin du mois en version papier à

l'ensemble des communes et EPCI traversés par une des variantes du projet. Après une campagne de communication et d'information qui a débuté mi-octobre, la concertation débutera officiellement le 13 novembre par une réunion publique d'ouverture à Metz. Cette concertation durera jusqu'en février 2019 et se déroulera tout le long du sillon lorrain.

Cette concertation verra l'organisation de réunions publiques, la mise en place d'un site internet participatif depuis le début de cette semaine (www.a31bis.fr) et d'une lettre d'information numérique et une campagne de communication par les vecteurs les plus variés. Également, de manière innovante dans ce type de consultation, les habitants du territoire pourront être informés de la tenue de réunions de concertation par l'envoi de SMS localisés.

Pour ce qui est de la Meurthe-et-Moselle, je peux d'ores et déjà annoncer :

- une rencontre de proximité samedi 1^{er} décembre à Pont-à-Mousson,
- une réunion thématique jeudi 6 décembre à Nancy,
- une réunion thématique samedi 8 décembre à Toul,
- une rencontre de proximité samedi 8 décembre à Nancy,
- une réunion thématique mercredi 12 décembre à Dieulouard.

Des réunions de clôture auront lieu à Nancy et Pont-à-Mousson fin janvier.

Concernant la section nord, si l'élargissement à 2*3 voies concédé au nord de Thionville s'impose, la concertation permettra l'examen de 4 variantes de 2*2 voies en tracé neuf de Richemont à Thionville Nord.

Concernant le secteur centre, le fonctionnement actuel de la traversée de Metz est confirmé et l'A31 sera aménagée en 2*3 voies entre Fey et Dieulouard.

Pour la section sud, il existe trois options d'aménagement :

- Première option : l'élargissement en 2*2 voies de la RD 611 existante entre Toul et Dieulouard, qui permettrait de délester la traversée de l'agglomération nancéienne, d'assurer des dessertes de proximité ; la construction de cette artère interurbaine aurait des inconvénients environnementaux, en favorisant la périurbanisation de la zone. Le coût pour la collectivité publique serait d'environ 700 millions d'euros.
- Deuxième option : la construction d'une liaison autoroutière concédée nouvelle entre Toul et Dieulouard, en conservant la RD 611 actuelle. Cela permettrait d'attirer 30 % du trafic de l'A31. Ce projet aurait également un impact environnemental et foncier, réduit si le nombre d'échangeurs est limité. Le coût pour la collectivité publique serait d'environ 450 millions d'euros.

- Dernière option : l'élargissement de l'A31 existante. Cette option aurait des impacts sur la circulation aux heures de pointe, pendant la durée des travaux, soit une dizaine d'années environ ; des nuisances liées au bruit et à la pollution sur les zones urbanisées seraient aussi à évaluer. L'élargissement sur place de l'A31 coûterait environ 550 millions d'euros à la collectivité publique.

D'autres solutions pourront émerger durant la concertation, comme l'idée de la métropole du Grand Nancy de construire un tunnel sous Nancy, dont nous devons étudier la faisabilité technique et financière.

Aucune de ces options n'est idéale et il appartiendra au débat public, en pesant les inconvénients et les avantages de chacune des trois options, de les départager, sous le regard de la commission nationale du débat public (CNDP).

Je souhaite maintenant évoquer devant vous la loi ELAN, qui vient d'être adoptée définitivement par le parlement. Cette loi a pour ambition de construire plus, mieux et moins cher en donnant aux professionnels les moyens d'être plus efficaces.

Il s'agit d'accélérer la construction de logements, grâce à la simplification des procédures et des normes, la libération des terrains, la réduction des délais réglementaires et la création de nouveaux outils. Des dispositions concernent également la rénovation énergétique des bâtiments, le redressement des copropriétés dégradées, l'adaptation du parc social aux nouveaux modes de location.

Je suis certain que les dispositions de cette loi trouveront une large application sur le territoire départemental.

Permettez-moi d'insister devant vous sur une des mesures de la loi ELAN, qui concerne le déploiement de la téléphonie mobile.

Le dispositif antérieur, avec subventions de l'État, a été revu en 2018, et s'appuiera dorénavant sur des obligations fixées aux opérateurs de téléphonie mobile.

Au titre de l'année 2019, le nouveau dispositif permet le financement par les opérateurs de 4 nouveaux pylônes.

Un groupe de travail à l'échelle départementale, composé de l'ADM 54, du conseil départemental et de l'État, travaille actuellement à la définition des critères qui présideront au choix de ces 4 communes.

Le dernier chantier au titre de la cohésion des territoires que j'aimerais évoquer devant vous est le chantier relatif à l'avenir du nord de la Lorraine, confrontés aux effets transfrontaliers de la proximité avec le Luxembourg.

Le Premier ministre a demandé au préfet de région, en concertation avec le président du conseil régional, d'animer la réflexion sur l'avenir du Nord lorrain. Un rapport sera publié prochainement à ce sujet, qui permettra de fixer une ligne pour l'action des pouvoirs publics en cette matière.

D'ores et déjà, le projet de pôle métropolitain nord-lorrain, qui permettra de fédérer les énergies dans le nord de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle, a reçu un avis favorable de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) lundi.

J'ai donc confiance dans le développement économique de notre région. Le président de la République viendra d'ailleurs le 5 novembre à Pont-à-Mousson à l'abbaye des Prémontrés pour s'adresser aux forces économiques de la région Grand Est.

IV) La sécurité et la protection des citoyens au quotidien.

1) La sécurité du quotidien.

La sécurité dont j'aimerais vous parler, ce n'est pas la sécurité garantie par la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation, qui mobilise tant, vous le savez, les services de l'État, c'est la sécurité de tous les jours, qu'il est également impératif de garantir.

En matière de prévention de la délinquance, j'ai pu constater à vos côtés lors de mes déplacements sur le terrain l'important travail partenarial qui existe entre l'État et les exécutifs locaux.

Que recouvre ce travail partenarial ?

- la mise en place des 34 conventions de coordination entre police municipale et forces de sécurité de l'État, renouvelées en janvier 2017 ;

- la signature de 9 contrats territoriaux de sécurité en zone rurale, qui visent à renforcer les liens entre la gendarmerie, dont le groupement est dirigé depuis cet été par le colonel Dordhain, les élus locaux et la population ;

- le développement avec les maires des protocoles «voisins solidaires et attentifs» ou de «participation citoyenne»; 43 ont été signés au total ;

- le travail partenarial en matière de prévention de la délinquance grâce aux CLSPD et CISPD (déjà 12 dans le département) ;
- l'accompagnement des efforts de sécurisation des commerçants à travers le dispositif "Alerte commerce" par SMS conclu fin 2015 avec la CCI et qui se met progressivement en place (500 adhérents) ;
- la poursuite des efforts de sécurisation des exploitations agricoles grâce au dispositif "Alerte agri" (380 adhérents) ;
- la signature, en 2017, d'une convention entre la Métropole du Grand Nancy, Transdev et l'État au sujet de la sécurité des transports en commun, avec, en parallèle, le développement des patrouilles mixtes police nationale-police municipale.

Cette sécurité qui figure parmi les priorités du gouvernement, c'est aussi le déploiement progressif de la police de sécurité du quotidien (PSQ).

Ce déploiement progressif de la PSQ sur le territoire produit des résultats. Les atteintes aux biens (AAB) enregistrent depuis le début de l'année une baisse de -7,5 %, soit -1080 faits.

Je sais aussi, Mesdames et Messieurs, votre attente sur les effectifs, notamment en zone police et dans le Pays Haut plus particulièrement.

Sur la circonscription de Villerupt - Mont-Saint-Martin - Longwy, j'ai moi-même installé, avec M. le Contrôleur Général Jolibois, six nouveaux gardiens de la paix. Je sais que ces arrivées ne permettront pas d'opérer un rattrapage complet sur cette circonscription. J'ai néanmoins obtenu du cabinet du ministre ce premier renfort, qui en appelle d'autres dans les prochaines semaines.

Je voudrais aussi vous dire qu'en termes d'effectifs la situation de la police aux frontières (PAF) s'améliore nettement. Ainsi à la PAF de Mont Saint-Martin sont arrivés 6 nouveaux fonctionnaires de police.

Une unité judiciaire composée de cinq fonctionnaires a été aussi créée au début du mois de septembre à Vandœuvre. Elle permettra d'opérer des contrôles et des investigations supplémentaires sur les filières migratoires.

La sécurité du quotidien, c'est aussi la politique de fermeté que j'ai engagée avec mon directeur de cabinet Morgan Tanguy contre les installations illicites des gens du voyage. Au moment même où nous sommes, avec l'appui du conseil départemental, en train de finaliser le nouveau schéma d'accueil valable pour les cinq prochaines années, nous n'avons jamais pris autant de

mises en demeure (35 MED depuis le début de l'année) et prononcé autant d'expulsions. Le juge administratif a toujours confirmé la légalité des mesures prises et les forces de police et de gendarmerie sont intervenues chaque fois qu'il était nécessaire.

Cette politique, qui commence à être connue, produit ses effets. Par exemple, sur la Métropole, il y a eu seulement trois stationnements illicites de groupes considérés comme de grand passage depuis le début du mois de mai 2018 et le nombre d'occupations illégales a été divisé par quatre de puis le début de l'année. Vous pouvez compter sur ma totale détermination sur ce dossier.

J'attends en revanche des collectivités qui n'en seraient pas encore dotées qu'elles puissent nous proposer des aires d'accueil, et en particulier des aires de grands passages. C'est une nécessité afin de pouvoir respecter le mode de vie spécifique des gens du voyage et c'est une condition nécessaire pour que les expulsions soient légalement possibles.

Il faut que nous ayons partout et en nombre suffisant des terrains bien aménagés, où les gens du voyage paient à la collectivité les charges qu'ils entraînent.

Je terminerai mon propos sur le volet sécurité en vous parlant des routes.

2) La sécurité routière

À ce jour, le nombre de morts sur les routes s'établit à 22, soit deux tués de moins que l'année dernière à la même date. Le nombre de blessés hospitalisés continuent de baisser : -40 % par rapport à 2017. Le nombre d'accident est aussi en nette baisse : -10 % par rapport à 2017. C'est bien sûr encore beaucoup trop.

Au-delà des indispensables actions de sensibilisation, les opérations de contrôles routiers ciblés ont été amplifiées (alcoolémie, stupéfiants, téléphone au volant...). Nous examinons aussi les raisons de chaque accident mortel. Ces enquêtes accidents permettent de proposer des aménagements en termes d'infrastructure routière.

V) Des politiques de solidarité au service du bien-être des populations.

J'aborde maintenant le dernier volet de mon intervention, qui concerne le champ des politiques de solidarité.

Le 13 septembre, au Musée de l'Homme à Paris, le président de la République a présenté la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

J'ai plaisir à saluer la grande implication qui a été celle du président du conseil départemental, dans l'élaboration de cette stratégie : M. Klein a en effet coprésidé le groupe qui a travaillé, sous la conduite de Monsieur Olivier Noblecourt, sur les questions de gouvernance des politiques de solidarité, et il est encore intervenu au musée de l'Homme pour faire partager ses convictions, avant le discours du président de la République.

Cette stratégie se décline selon trois axes de réforme :

Le premier axe consiste dans le développement des personnes dès leur plus jeune âge, avec, parmi de nombreuses mesures : création de 100 centres et maisons de santé dans les quartiers prioritaires, création d'un fonds pour développer l'éducation alimentaire dans les écoles, développement des moyens éducatifs dans les quartiers fragiles, etc.

Le futur service national universel (SNU), dont le projet a récemment été présenté en Conseil des ministres, jouera également son rôle en matière d'intégration de la jeunesse.

Le deuxième axe consiste dans l'accompagnement vers l'autonomie et l'emploi : instauration d'une obligation de formation pour tous les jeunes jusqu'à 18 ans, accompagnement des jeunes entre 18 et 21 ans sortant de l'aide sociale à l'enfance, création d'une garantie d'activité combinant accompagnement et insertion dans l'emploi pour 300 000 allocataires par an, création de 100 000 places supplémentaires dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, etc.

Le troisième axe consiste dans la garantie d'un cadre collectif de solidarité, avec, entre autres mesures, le lancement d'une concertation pour établir un nouveau système de minima sociaux dans le sens d'un revenu universel d'activité, l'intégration de l'aide à la complémentaire santé dans la CMU complémentaire, etc.

L'ensemble des mesures prévues dans cette stratégie engage des dépenses publiques à hauteur de 8,5 milliards d'euros. En particulier, un fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi sera doté en fin de quinquennat de 200 millions d'euros, versés sur la base d'appels à projets nationaux.

Si une grande loi est attendue pour 2020, la mise en œuvre de cette stratégie va se faire dans le cadre d'une contractualisation, dès cette année, entre l'État et le conseil départemental, la Meurthe-et-Moselle ayant été retenue comme territoire démonstrateur, l'implication de son président n'y étant pas étrangère.

Je ne doute pas du rôle essentiel que vont jouer dans l'application de ce plan les communes du département.

Je me félicite à ce titre que les centres communaux d'action sociale (CCAS) du département soient de nouveau, depuis l'an dernier, dotés d'une association qui les fédère (l'UD CCAS). Les CCAS auront un rôle majeur à jouer dans l'application de la stratégie nationale, au regard de leur compétence en matière de lutte contre la pauvreté, qui concerne les zones rurales autant que les quartiers sensibles..

Sur la question des moyens éducatifs dans les quartiers fragiles, je tiens à rappeler qu'en Meurthe-et-Moselle 7 postes pour les classes de CP dédoublées ont été attribués en REP+ dès la rentrée 2017 ; à la rentrée 2018, 36 postes ont été ouverts pour pourvoir les postes dédoublés de CE1 en REP + et de CP en REP. Le secteur rural n'est pas oublié par le rectorat, ce dont témoigne la convention ruralité que nous venons de signer.

Je rappelle à ce titre que notre département a bénéficié cette année de 26 postes d'enseignants supplémentaires malgré une baisse de 571 élèves et je salue à ce titre l'action de Mme la Rectrice Florence Robine et de Mme Emmanuelle Compagnon, IA-DASEN.

Concernant les activités périscolaires, avec l'aide du DDCS M. Boiffin, le plan mercredi est en cours de déploiement dans notre département conjointement à l'instruction des nouvelles demandes de projet éducatif de territoire (PEDT). 8 avis favorables ont déjà été rendus, les communes ayant jusqu'à la fin de l'année civile pour signer ces conventions.

Certains quartiers, par les handicaps qu'ils cumulent, méritent de bénéficier des mesures de solidarité spécifiques par rapport à celles dont le reste du territoire bénéficie.

C'est le cas des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), dans lesquels l'État va s'engager avec les entreprises dans le PAQte (Pacte avec les Quartiers pour toutes les entreprises). Il s'agit d'un engagement triennal, qui sera axé sur l'amélioration qualitative des stages en entreprise ou dans l'administration offerts aux élèves issus des QPV, sur l'amélioration de l'accès à l'apprentissage, etc.

J'ai réuni en préfecture le 12 octobre toutes les parties prenantes de la politique de la ville dans le département pour discuter du déploiement de ce dispositif.

Il convient maintenant, au niveau de chaque territoire concerné, de trouver les modalités d'application de ce plan, dans lesquelles les missions locales auront un rôle à jouer.

Cette politique d'accompagnement social complète le déploiement du nouveau programme national de renouvellement urbain sous l'autorité de la DDT, Mme Fotre-Muller, qui concerne cinq quartiers dans notre département, deux quartiers d'importance nationale et trois quartiers d'importance régionale, dans un contexte de doublement des crédits au titre du NPNRU.

La solidarité, ce n'est pas seulement l'aide aux personnes en situation de détresse ou aux quartiers cumulant les handicaps, c'est aussi la capacité de chacun d'entre nous de vivre au milieu des autres et de dialoguer avec les autres, en bonne intelligence et en rejetant toutes les formes de fanatisme, quelles que soient les différences de cultures ou de croyances.

Je me félicite à ce propos de l'aboutissement du projet de longue haleine que constituent l'impression et la diffusion du calendrier interreligieux 2018-2019, qui a été officiellement présenté le 9 octobre au collège Alfred Mézières de Nancy, en présence de toutes les autorités civiles et religieuses du département.

*
* *

Pendant ces premiers mois, je me suis efforcé de me déplacer beaucoup dans ce beau département, auquel de forts liens familiaux m'attachent, à votre rencontre, profitant des nombreuses inaugurations où vous m'invitez.

Je compte poursuivre le travail engagé, en invitant, dans les prochains mois, l'ensemble des maires au chef-lieu de chacun des arrondissements, pour discuter avec eux et répondre à leurs questions.

Ainsi, nous pourrions continuer à échanger et agir sur les sujets que j'ai évoqués aujourd'hui, et sur beaucoup d'autres, comme nous avons commencé à le faire ensemble depuis le début de l'année.

J'ai pu constater votre passion, votre dynamisme, votre engagement de tous les jours au service de nos concitoyens, votre souci de leur bien-être, votre sens de l'écoute à l'égard de leurs difficultés ou de leurs projets. Je mesure également l'abnégation que nécessite l'exercice de vos fonctions.

Ensemble nous continuerons à travailler au profit de nos concitoyens. Merci.